

Évolution de la société et transformation du pouvoir : Tessin et Vaud, de l'Ancien Régime à la souveraineté cantonale

Autor(en): **Guzzi-Heeb, Sandro**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): - **(2004)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-515279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ET TRANSFORMATION DU POUVOIR

Tessin et Vaud, de l'Ancien Régime à la souveraineté cantonale

Sandro GUZZI-HEEB

« Liberté et patrie » sont les formules emblématiques que le Grand Conseil vaudois inscrivit sur son drapeau, comme symboles du nouvel État et de l'indépendance cantonale à peine conquise. Deux cents ans plus tard, le sens de ces mots peut sembler évident : en réalité, il était très différent de ce que nous pourrions supposer aujourd'hui, et surtout, dans la Suisse de 1803, il différait beaucoup dans la pratique d'une région à l'autre. Cet écart sémantique vient du fait que le concept même de politique avait un sens différent dans les sociétés d'Ancien Régime. Cette différence de conception se perçoit de manière particulièrement claire dans les régions catholiques des Alpes et des Préalpes, par exemple au Tessin. Rappelons brièvement quelle était la situation politique de cette région avant 1798 : en premier lieu, il n'y avait pas, au sud du Saint-Gothard, d'État à proprement parler. Le territoire était subdivisé en huit bailliages, soumis à différentes seigneuries. Les conditions politiques de ces bailliages n'étaient pas exactement les mêmes : l'influence des cantons souverains était beaucoup plus sensible dans la Leventina, qui appartenait au seul canton d'Uri, que dans le Sottoceneri et dans le Locarnese, qui dépendaient de douze des treize cantons suisses,¹ souvent en conflit les uns avec les autres.

De manière générale, il n'y avait pas non plus d'appareil d'État digne de ce nom : la Seigneurie helvétique ne disposait ni de ses propres milices locales, ni d'un appareil policier, ni d'une véritable administration. Les baillis n'étaient en charge que pour deux ans, et les affaires courantes étaient le plus souvent confiées aux instances locales.

Dans ces conditions, les termes de « liberté » et « patrie » revêtaient une signification tout autre que dans un contexte étatique : la « patrie » était essentiellement représentée par la commune, ou la paroisse à laquelle on appartenait, ou tout au plus par le district. Ces

¹ Blenio, Riviera et Bellinzone appartenaient quant à eux, aux trois cantons primitifs. Cf. ELSA POZZI-MOLO, *L'amministrazione della giustizia nei baliaggi appartenenti ai cantoni primitivi: Bellinzona, Riviera, Blenio e Leventina*, Bellinzona, 1953; OTTO WEISS, *Die tessini-*

schen Landvogteien der XII Orte im 18. Jahrhundert, Zürich, 1914; FRITZ BILLETER, *Die Landvogtei Mainthal (Valle Maggia und Lavizzara). Die eidgenössische Herrschaft von 1513 bis 1798*, Zürich, 1977.

circonscriptions étaient les protagonistes de l'action politique et déléguaient rarement leurs compétences à leurs supérieurs que ce soit dans le domaine temporel ou spirituel.²

Les libertés — terme utilisé au pluriel —, consistaient essentiellement dans les privilèges et les droits à l'autonomie garants de l'indépendance des communautés locales qui leur permettaient de s'autogérer. Ces libertés étaient en général régulièrement confirmées par les souverains. La vie politique qui s'organisait autour d'une telle patrie et liberté avait une forme qui lui était propre : il fallait surtout gérer les problèmes et les conflits liés à la communauté locale, à son fonctionnement économique et social, à la lutte éternelle pour la délimitation des espaces économiques et juridiques — donc pour la définition précise des frontières. Il fallait aussi naturellement défendre sa propre autonomie face aux pouvoirs extérieurs.

Cette politique avait une structure particulière, consistant à gérer et à reproduire un espace social et temporel extrêmement fragmenté, segmenté à différents niveaux tant concret que symbolique et conceptuel. Une articulation spatiale à laquelle correspondait une représentation du temps conçu comme circulaire, cyclique et non homogène.³ La situation de la Suisse italienne était, à certains égards, extrême, en ce sens qu'il s'y était conservé, sans grand changement, des structures politiques moyenâgeuses très fragmentées. Dans leurs caractéristiques essentielles, elles se rapprochaient beaucoup des conditions politico-sociales des régions alpines voisines, c'est-à-dire celles des Grisons, du Valais et de la Suisse centrale.

L'importance de telles structures tient au fait qu'elles ont profondément influencé les modalités du passage à des formes étatiques ultérieures plus uniformes ; elles ont donc influencé de manière décisive le processus de construction et de consolidation des nouveaux cantons, nés de la Médiation.

Le morcellement du territoire a été une caractéristique générale des sociétés d'Ancien Régime. Même les régions de plaine, plus urbanisées, tel que le pays de Vaud, y ont été soumises elles aussi. L'existence de bailliages bernois et communs, les privilèges locaux, les rivalités entre communes, furent des traits récurrents qui influencèrent profondément la vie politique locale.⁴ Il est indubitable que le degré de morcellement et de décentralisation spatiale différait, de sorte qu'à leur naissance Vaud et le Tessin constituaient des édifices formellement semblables édifiés sur des bases très différentes, avec des dynamiques et des problématiques fondamentalement différentes.

2 En général voir RAFFAELLO CESCHI (a cura di), *Storia della Svizzera italiana dal Cinquecento al Settecento*, Bellinzona, 2000 ; OTTO WEISS, *Die tessinischen Landvogteien*, op. cit. ; cf. SANDRO GUZZI, « Autonomies locales et systèmes politiques alpins : la Suisse italienne aux XVII^e et XVIII^e siècles », in JEAN-FRANÇOIS BERGIER, SANDRO GUZZI (éd.), *La découverte des Alpes*, Bâle, 1992.

3 SANDRO GUZZI, *Logiche della rivolta rurale. Insurrezioni contro la Repubblica Elvetica nel Ticino meridionale (1798-1803)*, Bologna, 1994 surtout partie IV, chap 1. « I modelli di riferimento », p. 377-411.

4 AUGUSTE VERDEIL, *Histoire du canton de Vaud*, Lausanne, 1850, t. II, p. 151-152.

Notre objectif n'est pas d'analyser systématiquement ces différences, mais nous voudrions concentrer notre attention sur deux éléments qui nous semblent essentiels à la compréhension des similitudes et des différences entre les deux situations : le type d'organisation des structures étatiques, ou plus généralement les systèmes de pouvoir, et le problème de la religion, c'est-à-dire les formes de la vie religieuse.

2.

S'agissant d'un aspect évident du problème et qui a déjà été traité, nous commencerons par évoquer brièvement le processus de construction d'un État homogène sous l'Ancien Régime. On sait que certaines réformes avaient eu lieu dans le pays de Vaud, mais non au Tessin. L'unification du droit, par exemple, réalisée habilement par les souverains bernois, avec la collaboration de juristes romands, a eu une importance non négligeable. Le Coutumier de 1616 fut capital lui aussi, car il contribua à réduire le manque d'homogénéité territoriale jusque dans des domaines aussi sensibles que le droit de succession, alors que dans d'autres régions, comme le Tessin et le Valais, ce droit est resté soumis à des privilèges locaux ardemment défendus par les communautés.⁵

Les souverains bernois améliorèrent aussi considérablement le réseau routier et les infrastructures, ce qui contribua à faire d'eux le modèle des bons dirigeants paternalistes, et permit dans une certaine mesure d'unifier l'espace économique. Sans oublier l'expérience de l'organisation militaire et celle de mobilisations destinées à défendre la « patrie » — pour revenir à ce terme emblématique — notamment en 1653, contre les paysans insurgés.⁶

Le dernier élément que nous mentionnerons est celui de la fiscalité ; comme l'a montré Patrick-R. Monbaron, l'un des premiers actes de pouvoir des nouveaux seigneurs bernois après la conquête de 1536 fut de s'approprier une partie substantielle des dîmes et des cens, ce qui — probablement de manière impropre — a été défini comme « le capital féodal ».⁷ Ce fut un acte extrêmement important, dans la mesure où il imposait d'emblée les prétentions de l'État bernois à l'exercice de l'autorité territoriale, attributions qu'il reprenait tant à l'Église catholique qu'en partie à des propriétaires laïcs. Ce faisant, on instaurait de nouveaux liens précis et de nouvelles obligations des sujets envers l'autorité « de l'État ». Mais n'idéalisons pas la situation : le processus d'imposition d'un régime fiscal cohérent ne se fit certainement pas de manière linéaire ; il fallut tenir compte à la fois de résistances de la part des sujets et de manque d'efficacité administrative. Cependant, par la prise en charge des droits appartenant à l'Église catholique, le processus d'enregistrement et de rénovation foncière, Berne ne se contentait pas

5 ANDREAS HEUSLER, *Rechtsquellen des Kantons Tessin*, Basel, 1892-1916 ; ANDREAS HEUSLER, *Rechtsquellen des Kantons Wallis*, Basel, 1890 ; voir aussi ANNE-MARIE DUBLER, « Erbrecht », dans DHS, version du 22.05.03.

6 AUGUSTE VERDEIL, *Histoire*, op. cit., p. 243-249.

7 PATRICK-R. MONBARON, « La conquête bernoise des redevances vaudoises : la politique du "hâte-toi lentement" », in FRANÇOIS FLOUCK et al., *De l'Ours à la Cocarde. Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, 1998, p. 117-130.

d'exploiter les ressources fiscales de la population vaudoise, elle les soumettait aussi à un système administratif qui, peu à peu, devenait plus complexe et cohérent.⁸

Il faudrait bien sûr relever encore toute une série d'interventions importantes des autorités bernoises au sein de la communauté vaudoise, comme l'organisation des écoles, ou la politique de ravitaillement, et ainsi de suite...., mais ceci nous amènerait trop loin. On se bornera à rappeler que dans tous les domaines susmentionnés, l'activité de l'État fut non seulement pratiquement absente au sud du Saint-Gothard mais que chaque fois que les cantons souverains tentèrent d'imposer des innovations, les communautés locales leur opposèrent une vive résistance. Ces communautés voulaient en effet avant tout défendre leur autonomie et éviter les dépenses liées aux nouvelles tâches des organes publics.⁹ À quelques différences près, on retrouve une tendance conservatrice et une défense de l'autonomie similaires dans les régions alpines voisines, en Valais par exemple.

Ces quelques remarques ne visent pas à suggérer que l'État bernois fût plus « moderne » ou plus « avancé » que les seigneuries qui dominaient les bailliages italiens, ni que la construction d'un État ne pouvait se faire que d'une seule manière. En ce qui nous concerne, nous ne croyons pas que la République de Berne — qui était dirigée par un cercle restreint d'aristocrates — était un État particulièrement « moderne ». Mais les diverses formes de pouvoir, au contact de structures sociales variées, engendrèrent plusieurs dynamiques politiques, ainsi que des rapports différents entre les sujets et les autorités politiques, religieuses et sociales. L'important est de comprendre les divergences entre ces dynamiques et de voir de quelle manière elles influencèrent la vie des cantons suisses du XIX^e siècle. Ce qui est crucial, nous semble-t-il, c'est que le genre de pouvoir exercé par Berne a contribué d'une certaine manière à réduire et à simplifier les différences traditionnelles entre les régions. La domination bernoise a ainsi contribué à la formation d'un territoire, d'une « patrie » plus vaste, davantage que la domination des cantons suisses ne l'a fait au sud des Alpes.

L'État et l'administration n'ont pas été seuls à jouer un rôle dans ce processus ; il faut y ajouter les caractéristiques de la structure économique¹⁰ et surtout la religion protestante.

8 *Ibid.*

9 C'est ainsi que l'on trouve, dans l'histoire des bailliages italiens, de nombreux exemples de résistance contre la construction et l'amélioration de routes ou de ponts : SANDRO GUZZI, *Logiche*, op. cit., p. 292-94. Le terme de « nouveauté » avait en général une connotation clairement négative dans le langage politique régional, ce qui est une preuve que l'on avait une conception circulaire du temps et que l'on était tourné surtout vers le passé. *Ibid.*, en particulier p. 389-396.

10 Il serait bien sûr essentiel de parler des différences économiques, mais ce n'est pas mon propos ici ; en ce qui concerne le Tessin, voir le travail récent de ROBERTO ROMANO, *Il canton Ticino tra '800 e '900. La mancata industrializzazione di una regione di frontiera*, Milano, 2002 ; pour le canton de Vaud, les travaux les plus importants sont ceux de ROBERT JACCARD, *L'industrie et le commerce du pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime*, (s.l.), 1956 et *La révolution industrielle dans le pays de Vaud*, Lausanne, 1959.

3.

Cette constatation nous amène ainsi à parler d'un second élément essentiel : le rôle de la Réforme protestante et ses conséquences sur l'organisation de la société et de l'État. Ce fait a été abondamment discuté et étudié, par Max Weber d'abord, puis dans différents travaux récents, mais en même temps, il a été sous-évalué dans les études de cas. Nous n'avons bien sûr ni la possibilité ni les compétences nécessaires pour analyser en profondeur les différents aspects de cette thématique, mais nous voudrions en souligner quelques éléments qui ont des conséquences importantes pour le sujet qui nous occupe.

Il est évident que la Réforme a modifié la relation entre l'Église et l'État. Mais, selon nous, son rôle a été plus important encore : en général, elle a eu une grande influence sur les rapports entre les sujets et les différents pouvoirs politiques et sociaux. Pour mieux comprendre ce raisonnement, il vaut la peine de rappeler quelle était la situation dans les cantons catholiques alpins : pendant longtemps, l'Église catholique y a exercé un second pouvoir qui concurrençait et contrecarrait même souvent l'action de l'État et des pouvoirs temporels.

Mais encore une fois, il faut être prudent et se demander plus concrètement qui est l'État et qui est l'Église ? L'Église institutionnelle était souvent un édifice lointain et abstrait ; cependant, par ses différents représentants, elle était souvent en contact étroit avec les communautés et les institutions politiques locales, de telle manière que, à bien des égards, la commune politique (la communauté) et la paroisse semblaient se fondre l'une dans l'autre. Il y avait en effet de nombreux liens. D'une part, les prêtres étaient en général élus par les communautés ; d'autre part, les biens de la paroisse étaient fréquemment administrés par les communes — souvent sans que l'on en rendît compte au prêtre. En outre, par le biais des corporations pour la gestion et l'entretien des églises, des confréries et des caisses des pauvres, les laïcs avaient une influence décisive sur la vie religieuse. Du reste, dans la plupart des cas, les obligations des prêtres au sein de la communauté étaient fixées par un contrat, ce qui a fait dire à un observateur extérieur — et protestant — comme Hans Rudolf Schinz, que les curés étaient de simples « serviteurs » de la communauté.¹¹ Paroisse et commune n'étaient donc souvent de fait qu'une seule entité, dont l'autorité et l'autonomie face aux pouvoirs supérieurs se trouvaient ainsi renforcées et dont l'identité était soulignée au travers de nombreux actes symboliques et rituels : fêtes des saints patrons et des confréries, ou encore différentes formes de sanctification du territoire communal et de ses frontières .

Ainsi l'Église catholique était-elle liée étroitement à la structure politique et sociale décentralisée à laquelle nous avons fait allusion plus haut et qu'elle perpétuait en la renforçant, soulignant l'autonomie et l'identité des communautés locales. Et ce d'autant plus que tout au long du XVII^e et du XVIII^e siècle, on assiste à la fondation de nombreuses paroisses, dans les zones périphériques

11 HANS-RUDOLF SCHINZ, *Descrizione della Svizzera italiana nel Settecento*, Locarno, 1985, p. 285 (édition originale

allemande: *Beiträge zur näheren Kenntnis des Schweizerlandes*, Zürich, 1783-1787).

en particulier, qui renforçaient l'autonomie de villages de moindre importance face aux centres religieux. Et l'on pourrait encore mentionner ici la fondation de confréries, la construction d'églises et d'oratoires ainsi que l'augmentation du nombre d'ecclésiastiques qui vinrent enrichir ultérieurement cette grande structure polycentrique.¹²

Dès lors, il n'est pas étonnant qu'après 1798, la défense de la religion catholique, ou — selon une formule stéréotypée — celle de la « religion de nos pères », soit devenue, dans bien des régions rurales, l'un des slogans fondamentaux de la résistance contre la République Helvétique.

Dans les zones passées à la Réforme protestante, la situation était différente : il est évident que l'Église ne représentait plus un pouvoir opposé à celui de l'État, mais qu'elle était plus étroitement soumise à l'autorité politique. Et l'on sait que cette soumission était devenue particulièrement forte dans le pays de Vaud où il n'existait même pas de hiérarchie ecclésiastique, les pasteurs dépendant directement du Conseil de la ville de Berne.¹³

Grâce aux pasteurs et à la structure capillaire des consistoires, l'État pouvait ainsi exercer un contrôle effectif sur les personnes et sur leurs comportements et — du moins en partie — sur leurs consciences. Certes, il ne faut pas forcer l'interprétation : on ne pouvait pas non plus exercer ce contrôle ni « discipliner » les sujets sans collaboration de leur part, sans contrat ou sans créer parfois un certain consensus. Toutefois, il est intéressant de relever comment la Réforme a pu contribuer à une certaine unification des pouvoirs et a permis en même temps de légitimer et de renforcer l'État — en l'occurrence Leurs Excellences de Berne.

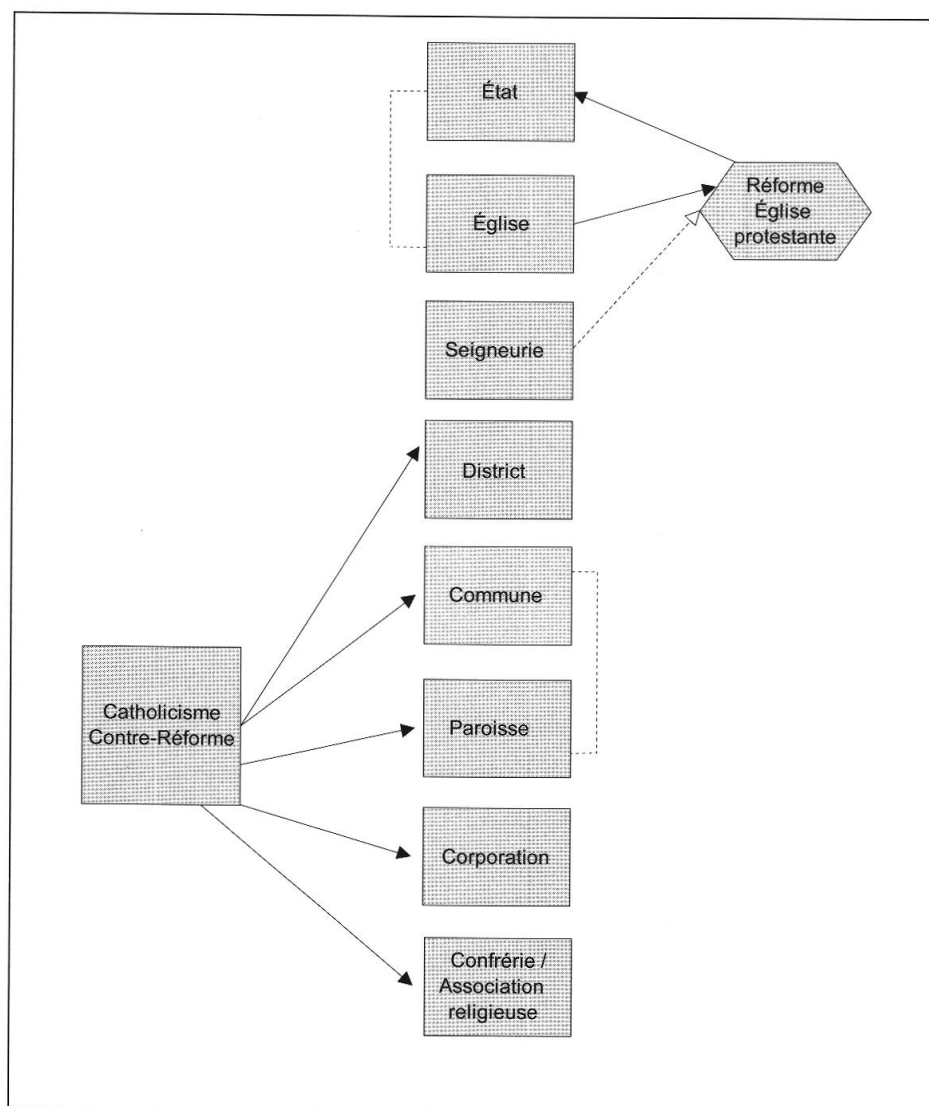
Par l'étatisation des dîmes et des droits qui revenaient, comme nous l'avons dit plus haut, à l'Église catholique, l'État est devenu, dans une certaine mesure, une seigneurie dotée de droits économiques et fiscaux étendus, ce qui a contribué à développer son potentiel fiscal. Ce phénomène a probablement permis de centraliser en mains bernoises différents droits seigneuriaux, consolidant ainsi les compétences du pouvoir central.

Il est clair que nous assistons dans le pays de Vaud à un processus qui, par certains aspects, s'oppose à ce que nous pouvons observer en Suisse italienne. On peut essayer de formaliser cette évolution par un schéma qui prend en considération les différents niveaux de pouvoir politique, religieux et économique et leur évolution (cf. tableau ci-après).

Bien entendu, il s'agit là d'un schéma qui suggère plus qu'il ne décrit ; notre intention est de montrer dans quelle mesure la Contre-Réforme, dans sa tentative de reconquérir la fidélité des populations rurales, a cherché à consolider les degrés inférieurs de l'échelle du pouvoir. En fondant paroisses, confréries et églises, de même qu'à travers les activités rituelles au niveau local, la Contre-Réforme a soutenu les efforts d'autonomie des communautés et des corporations,

12 DANILO BARATTI, « Clero secolare e società nei secoli XVII e XVIII », in RAFFAELLO CESCHI (éd.), *Storia della Svizzera italiana*, op. cit., avec bibliographie ; cf. SANDRO GUZZI-HEEB, *Logiche*, op. cit., p. 245-280.

13 AUGUSTE VERDEIL, *Histoire*, op. cit., p. 107-109 ; BERNARD REYMOND, « A la fois typique et atypique : l'Église réformée vaudoise d'Ancien Régime », in FRANÇOIS FLOUCK et al., *De l'Ours à la Cocarde*, op. cit., p. 235-242.



Pouvoir politique, religieux et économique dans le pays de Vaud et dans les bailliages tessinois

accentuant ainsi le morcellement traditionnel du territoire. Une fois encore, cette évolution apparaît de manière particulièrement évidente au Tessin, mais on peut constater des tendances similaires en Valais et en Suisse centrale.

Dans cette perspective, les effets de la Réforme ont été très différents : dans les cantons qui l'ont adoptée, non seulement on tend à un certain degré de fusion et d'assimilation entre l'Église et l'État, mais ce dernier se voit attribuer de nouveaux droits seigneuriaux ; ses compétences pour intervenir dans la société s'accroissent, notamment en matière de contrôle des comportements, mais aussi dans l'exploitation des revenus d'origine fiscale. La Réforme conduisit donc, à des rythmes et sous des formes différentes, à l'unification des pouvoirs, à la diminution de l'autonomie de chacun et à une réduction du morcellement du territoire typique des sociétés pré-industrielles ; si on n'abolit pas la pluralité des pouvoirs, on la limita incontestablement.

4.

À ce stade, il est nécessaire de faire un certain nombre d'observations, pour éviter de donner l'impression qu'il n'existe qu'une voie royale qui mène à la création de l'État ou à la « modernisation ». Il est certain que les sociétés protestantes ne furent pas les seules à se doter d'appareils étatiques efficaces et répressifs ; la France catholique, par exemple, a longtemps été considérée comme le modèle de l'État absolutiste et centralisé. En outre, il n'y a pas qu'une seule voie qui conduise à l'État « moderne », il y a plusieurs sortes d'États, qui ont tous des caractéristiques différentes.

Nous croyons cependant que dans la réalité helvétique, composée de plusieurs entités hétérogènes, en général très méfiantes à l'égard de toute forme de pouvoir central, l'effet de la Réforme a été très important ; il a permis de transformer durablement certaines structures fondamentales de la société, sans qu'il y eût de réformes politiques manifestes et sans que soit renforcé ouvertement et officiellement le pouvoir de l'État.

Par conséquent, à la fin de l'Ancien Régime, les Vaudois avaient connu depuis longtemps un État qui intervenait activement dans la vie sociale, et avait une légitimation idéologique et religieuse pour le faire. Le mécontentement manifesté à l'égard des autorités bernoises avait pour cible le type de politique exercé par les seigneurs, mais non la légitimation de l'État en tant que tel. À ce point de vue, la tradition politique de la Suisse italienne a été très différente ; le pouvoir exercé par les cantons helvétiques au sud des Alpes ressemblait davantage au pouvoir judiciaire inhérent à une seigneurie médiévale qu'à celui d'un État souverain. À l'aube du XIX^e siècle, l'État, au sens moderne du terme, c'est-à-dire alliant souveraineté territoriale et compétences politiques dans différents domaines de la vie sociale, n'avait aucune légitimité, sinon celle de la loi du plus fort ; avant et après 1798, et encore longtemps après 1803, l'opposition politique s'exprima par le refus en bloc de l'État, par la défense infatigable et sans compromis de l'autonomie locale.

D'autres observations sur le rôle politique de la religion peuvent aider à comprendre pourquoi les cantons ont évolué de manière si différente et quelles en sont les conséquences. De nombreux historiens ont déjà montré que la religion réformée légitimait l'État d'une autre manière que la religion catholique, et sur un plan théorique également. En simplifiant, on peut dire que, pour les théologiens protestants, l'État était la manifestation terrestre de la volonté divine, et que lui obéir était le devoir du chrétien, car il était l'œuvre de Dieu. Pour les théoriciens catholiques, par contre, l'État était un édifice humain nécessaire pour réglementer les événements de l'ordre temporel ; cet ordre était cependant différent et ontologiquement inférieur à l'ordre divin, dont l'émanation pouvait éventuellement être l'Église.¹⁴ De ce point de vue aussi,

14 QUENTIN SKINNER, *The Foundations of Modern Political Thought*, Cambridge, 1978, 2 vol. repris dans GIOVANNI LEVI, « The Origins of the Modern State and the Micro-historical Perspective », in JÜRGEN SCHLUMBOHM (éd.),

Microgeschichte – Makrogeschichte komplementär oder inkommensurabel? Mit Beiträgen von Maurizio Gribaudi, Giovanni Levi und Charles Tilly, Göttingen, 1998, p. 73-75.

la culture de l'État, la morale du pouvoir, si l'on peut les appeler ainsi, étaient profondément divergentes.

Toutefois, les différences sont probablement encore plus profondes : de récentes études ont montré comment les populations catholiques et protestantes, même lorsqu'elles étaient en contact étroit, ont développé des comportements différents dans un certain nombre de domaines, par exemple en ce qui concerne le contrôle des naissances, la famille, les rapports entre hommes et femmes.¹⁵ A notre avis, l'étude de Kevin Mc Quillan sur l'Alsace, région où catholiques et protestants se côtoyaient, est très révélatrice ; l'auteur démontre que les catholiques et les protestants, qui pourtant occupaient le même espace, se sont comportés très différemment en ce qui concerne la politique ou la régulation des naissances.¹⁶ Nous ne pouvons ici traiter ces sujets plus longuement, mais il y aurait probablement là matière à recherche pour comprendre le rapport entre influences culturelles et comportements sociaux.

Des différences de ce type se sont manifestées de manière tangible en Suisse après 1798 : en effet, sous la République Helvétique, catholiques et protestants ont eu une attitude très différente à l'égard du nouvel État.

La Suisse est un terrain privilégié pour l'étude d'un tel phénomène grâce à l'existence de nombreuses zones confessionnellement mixtes et à la proximité des deux religions. Presque partout, lorsque nous possédons des sources en nombre suffisant, nous observons que dans les régions mixtes, la résistance la plus acharnée au nouvel ordre centralisateur provenait de groupes catholiques : ceci est valable tant pour l'Argovie que pour la Thurgovie, Glaris, la vallée du Rhin et, comme nous l'avons mentionné, pour l'Alsace voisine.¹⁷ Il est vrai qu'à cette époque-là, les catholiques ont eu plus de motifs de s'opposer au régime en raison des mesures qui auraient pu être prises contre les couvents, les trésors des églises etc.... Cependant, une telle situation n'est pas due au hasard : la philosophie du nouvel État s'opposait davantage à l'ordre des choses dans les sociétés catholiques que dans les sociétés protestantes. Cet état de fait fut relevé par l'un des plus grands théoriciens de la Restauration, le Bernois Karl Ludwig von Haller qui y trouva motif d'une retentissante conversion au catholicisme. Haller justifia son choix en expliquant que la Réforme protestante avait anticipé les nombreux maux qui s'étaient par la suite manifestés avec la Révolution française.¹⁸ Il s'agit naturellement là d'une interprétation subjective et suspecte ;

15 Voir notamment LAWRENCE STONE, *The Family, Sex and Marriage in England 1500-1800*, New York et al., 1977, p. 135-141, et surtout p. 151-220; LUISA ACCATI, *Il mostro e la bella. Padre e madre nell'educazione cattolica dei sentimenti*, Milano, 1998; GIOVANNI LEVI, «The Origins», art. cit. Voir certaines observations à propos du rapport entre le rôle de la femme et la religion catholique dans SANDRO GUZZI-HEEB, «Marie Julienne de Nuce, die Politik und die Religion. Elemente einer weiblichen Machtstrategie», *Traverse*, 2001/3, p. 132-140.

16 KEVIN MC QUILLAN, *Culture, Religion and Demographic Behaviour. Catholics and Lutherans in Alsace, 1750-1870*, Montreal et al., 1999.

17 SANDRO GUZZI, «Widerstand und Revolten gegen die Republik. Grundformen und Motive», in ANDRÉ SCHLUCHTER, CHRISTIAN SIMON (éd.), *Helvetik – neue Ansätze*, Basel, 1993, p. 84-104, en particulier p. 88.

18 CARL-LUDWIG VON HALLER, *Lettre de M. Charles-Louis de Haller, membre du conseil souverain de Berne, à sa famille pour lui déclarer son retour à l'église catholique, apostolique et romaine*, Paris-Lyon, 1821.

cependant, nous pouvons aussi la considérer comme le symptôme de la différence existant entre les deux communautés religieuses.

5.

Bien qu'avant 1798 la Suisse italienne et le pays de Vaud fussent tous deux des pays sujets, l'attitude de la majorité de la population nous montre que la vague révolutionnaire fut accueillie très différemment dans les deux régions.

En simplifiant, on peut dire qu'au Tessin, comme dans la plupart des régions alpines, la majorité fut ouvertement et constamment hostile aux innovations apportées par les événements de 1798; elle s'opposa autant à l'État républicain qui venait d'être créé, qu'aux mesures concrètes qu'il imposa. En revanche, dans le canton de Vaud, comme dans une bonne partie de la Suisse occidentale — de Bâle au Bas-Valais — l'accueil s'il ne fut peut-être pas à proprement parler enthousiaste, n'en demeura pas moins majoritairement favorable. Malgré quelques mouvements de protestation dans certaines régions, et malgré les désillusions dues à l'expérience républicaine, la population vaudoise resta en définitive loyale à l'égard du nouveau pouvoir. L'élite de la région, comme on le sait, participa activement à l'instauration de ce nouveau régime, adhérant de manière très active à l'idée d'unité, qui lui apparaissait être la meilleure garantie contre les prétentions de restauration du pouvoir bernois. Certes, les mécontents et les mouvements de résistance active ne manquèrent point, mais ils furent en définitive moins nombreux et plus éphémères que dans les zones alpines.¹⁹

La plus grande déception vint du fait que le nouveau régime fut incapable de maintenir sa promesse de libérer les paysans des impôts les plus lourds, c'est-à-dire les dîmes et les redevances foncières. Comme le remarqua Bonaparte lors des entretiens avec la délégation suisse à Saint-Cloud en 1802, ce fut un problème crucial pour la République, car il révéla l'incapacité de la nouvelle classe dirigeante à s'assurer le soutien de la population rurale et à créer ainsi un consensus pour soutenir le nouvel État :

Le parti républicain ne vous a point fait de mal [...] — déclara Bonaparte, en s'adressant aux députés du parti « aristocrate » — il n'a même pas aboli ni les dîmes ni les censes. S'il avait aboli les censes le peuple se serait rangé de son côté, et la popularité dont vous vous vantez serait tout à fait nulle. C'est pour n'avoir point aboli les dîmes, pour s'être déclaré contre les élections populaires que le parti unitaire ne s'est point attaché la multitude...²⁰

19 Voir CHANTAL LAFONTANT, *La Résistance à la révolution de 1798 dans le Jura vaudois*, Lausanne, 1989; le problème des mouvements dits des Bourla-Papey nous semble différent, car il n'était pas dirigé contre la République en elle-même, mais était plutôt dû au fait que les promesses prévues dans le programme des réformes n'avaient pas été tenues (à ce sujet, l'œuvre d'EUGÈNE MOTTAZ, *Les Bourla-Papey et la Révolution*

vaudoise, Lausanne, 1903 reste un classique); dans ce cas, je dirais plutôt qu'il s'agit de l'un des nombreux mouvements anti-féodaux. Pour approfondir le sujet, voir SANDRO GUZZI, *Widerstand und Revolten*, op. cit.

20 JOHANNES STRICKLER (éd.), *Actensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik (1798-1803)*, Bern, t. IX, 1903, p. 941-946.

Ce problème ne concernait cependant qu'une partie de la Suisse de cette époque-là, c'est-à-dire les régions agricoles de la plaine, qui correspondent approximativement au Plateau. La question des dîmes et des cens revêtait une signification différente pour les vallées des Alpes et des Préalpes ; cette différence est fondamentale, car elle montre à quel point les conditions économiques et sociales étaient loin d'être semblables dans tous les cantons nés en 1803. Les cens, comme on le sait, n'avaient quasiment plus aucune importance dans les vallées, où l'on trouvait surtout de petits domaines appartenant à des paysans et de grandes propriétés communales ; les charges d'origine féodale avaient depuis longtemps été rachetées ou éliminées.

Il restait certes les dîmes, mais elles n'avaient pas la même raison d'être que sur le Plateau. Elles constituaient en règle générale un tribut modéré payé en faveur des églises ou des paroisses locales ; pendant la période républicaine, elles furent en règle générale défendues par la population catholique, qui les considérait comme un apport financier indispensable au fonctionnement de la vie religieuse locale. Elles assuraient donc le maintien de cette « religion des pères » que les populations alpines défendirent maintes fois. La religion était associée à la paroisse, qui, comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, était étroitement liée à l'autonomie et à l'identité régionale des différentes communes.²¹

La destinée des futurs cantons du Tessin et de Vaud a été profondément influencée par ce substrat économique et social si différent ; en effet, bien que la République Helvétique n'ait pas pu, à brève échéance, satisfaire les attentes des paysans, la leçon de la Révolution française et du 4 août 1789 n'avait pas été oubliée. C'est aussi grâce à l'expérience des Bourla-Papey que la question des dîmes et des cens resta au cœur du débat politique et trouva des appuis plus ou moins déclarés au sein de la nouvelle élite.²² La loi sur le rachat des dîmes et des cens de 1804 était certes un compromis, mais le nouveau canton de Vaud offrait ainsi des perspectives économiques aux paysans dans un secteur clé. Malgré les conditions du rachat, ce dernier fournissait à la population une réelle possibilité d'améliorer son niveau de vie. Cette loi, en trente ans environ, changea en effet de manière fondamentale les structures de la production agricole. Certes, il est encore tôt pour évaluer toutes les conséquences du rachat des dîmes et des cens pour les différents groupes de la société, ainsi que les effets de celui-ci sur la répartition de la propriété et sur la charge fiscale notamment. Toutefois, on peut penser que ces conditions ne furent pas trop

21 Encore une fois, nous schématisons : en réalité, les dîmes et les redevances payées aux églises furent parfois aussi contestées dans le Mendrisiotto et dans la région de Lugano qui possédait un système foncier différent de celui des Alpes et semblable à celui de la plaine et des collines du nord de l'Italie. Cependant, là encore, le problème fondamental ne provenait pas des impôts « féodaux » mais plutôt des rapports de propriété et des contrats de location de terres. Voir SANDRO GUZZI, *Agricoltura e società nel Mendrisiotto del Settecento*,

Bellinzona, 1990, ainsi que STEFANIA BIANCHI, *Le terre dei Turconi. Il costituirsi del patrimonio fondiario di una famiglia lombarda nel Mendrisiotto*, Locarno, 1999. A propos du rapport entre structure de la dîme et résistance, voir aussi MARIUS MICHAUD, *La contre-révolution dans le canton de Fribourg*, Fribourg, 1978.

22 Jules Muret, par exemple, manifesta son appui : DANIELE TOSATO-RIGO, *Portrait d'un père de la patrie : le landamman Muret (1759-1847)*, Lausanne, 1988.

désavantageuses pour la population agricole et que la loi de 1804 a permis au nouvel État de trouver un fort consensus au sein de différents groupes sociaux.

Au sud des Alpes, par contre, la situation était fort différente. Les problèmes économiques y étaient incontestablement plus graves, mais l'État n'avait pas beaucoup de solutions à offrir à la population, hormis les remèdes libéraux appliqués par les divers régimes de l'époque, par exemple la construction de routes, de nouvelles infrastructures ou l'instruction. Ces solutions ne répondaient toutefois pas aux exigences immédiates de la population rurale ; bien au contraire, elles entraient en conflit avec les logiques constitutives de l'économie rurale traditionnelle.

Certes, le nouveau gouvernement tessinois se mit à l'œuvre avec beaucoup de bonne volonté en 1804 pour promouvoir le rachat des charges perpétuelles, mais dans le canton, les problèmes des paysans étaient tout autres : ils provenaient plutôt du morcellement des propriétés, des structures de production archaïques et de l'endettement. Dans les quelques zones de plaines et une partie des régions de collines, l'augmentation de la productivité se heurtait à de nombreux obstacles ; les terres étaient concentrées entre les mains des notables, les fermages étaient onéreux.

Pour toutes ces questions, le nouveau régime, constitué essentiellement par des propriétaires terriens bourgeois, n'avait pas de solutions à proposer. En un mot, l'État n'avait, dans l'immédiat, rien à proposer au peuple ; par conséquent, surtout dans les vallées, les mesures qu'il fit appliquer furent d'autant plus accueillies comme des impositions venues de l'extérieur. Elles furent ressenties comme des obligations et des charges qui ne répondaient pas aux besoins réels des « petites gens », introduites par de nouveaux « seigneurs », qui étaient des citadins aisés. L'État cantonal eut donc du mal à imposer sa légitimité, ce qui se perçoit pendant tout le XIX^e siècle ; les conséquences de cet état de fait sont encore perceptibles de nos jours.

Cette opposition de la part des populations rurales se manifesta longtemps encore par un refus radical de l'État, de ses lois et des mesures qu'il prit ; on trouve un exemple de cette attitude dans la réponse donnée par les habitants de Crana au commissaire du gouvernement, lorsqu'ils lui affirmaient en 1858 que, dans la commune, les lois, ils les faisaient tout seuls.²³

6.

La Médiation donna donc naissance à deux États semblables du point de vue formel, mais en fait, fondamentalement différents. Au Tessin, la légitimation de l'État restera un problème crucial pendant des décennies, alors que dans le canton de Vaud, l'existence et les caractères de cet État n'ont jamais été remis en question. Cette différence fondamentale se manifeste dans l'écart

23 Anecdote citée par ANDREA GHIRINGHELLI, « La costruzione del Cantone (1803-1830) », in RAFFAELLO CESCHI (éd.), *Storia del cantone Ticino. L'Ottocento*, Bellinzona, 1998, p. 33-62, en part. p. 40.

entre les régimes fiscaux des deux cantons : le canton de Vaud a pu en effet, dès le début, assurer son existence grâce à un impôt direct, alors que le Tessin a dû vivre du prélèvement de droits et de péages. Selon nous, une telle différence fiscale est le signe d'un rapport très différent entre l'État et la société civile. Nous ne voudrions pas donner l'impression de porter ici un jugement de valeur en suggérant que le canton de Vaud était un État « moderne » et bon en quelque sorte, et que le Tessin était un « mauvais » canton. Il s'agit plutôt de relever qu'en raison de leurs spécificités, les structures économiques et sociales des deux cantons appelaient des réponses politiques différentes. Bien que le canton de Vaud fût un canton essentiellement agricole, son économie était nettement plus différenciée et dynamique que celle du Tessin du début du XIX^e siècle, et l'influence de la ville y était beaucoup plus sensible ;²⁴ le Tessin quant à lui était, sous plusieurs aspects, arriéré par rapport au reste de la Suisse. Il dut lutter pendant longtemps contre les problèmes de pauvreté et de stagnation économique, problèmes qui n'apparaissaient pas de la même manière au nord des Alpes.

Ceci dit, on peut être surpris par le fait qu'au niveau politique, on note dans les deux cantons des tendances fort semblables : nous pensons en particulier aux caractéristiques de la nouvelle classe dirigeante et à son évolution, ainsi qu'à la chronologie des bouleversements politiques auxquels elle participa.

Dans les deux cantons, une nouvelle classe dirigeante arrive au pouvoir en 1803. Cette dernière, forte d'une certaine expérience gouvernementale au niveau local, s'était formée surtout pendant la période républicaine et était dominée par quelques protagonistes qui se maintiendront au pouvoir pendant environ trente ans. Ses figures les plus emblématiques furent Jules Muret dans le canton de Vaud et Giovan Battista Quadri au Tessin, et dans une moindre mesure d'autres personnes telles que Giovan Battista Maggi, Vincenzo Dalberti, Henri Monod ou Auguste Pidou.

On a beaucoup parlé de ces personnages politiques, et en particulier de Giovan Battista Quadri, qui a souvent été considéré a posteriori comme un despote opportuniste, comme un petit Talleyrand de la politique tessinoise. Cependant, il me semble important de souligner que, si l'on fait abstraction de leurs caractéristiques psychologiques, ces hommes politiques ne furent pas les seuls de leur espèce dans la Suisse de l'époque. Dans le Valais voisin, Charles-Emmanuel de Rivaz ou certains de ses collègues comme Anton d'Augustini eurent une carrière politique semblable à de nombreux égards. Et de tels exemples ne manquent pas non plus au niveau de la Confédération : le premier chancelier fédéral, Marc Mousson — qui était du reste vaudois — joua lui aussi un rôle politique essentiel à la même époque, entre 1798 et 1830.²⁵

24 Voir ROBERT JACCARD, *L'industrie et le commerce*, op. cit. et *La révolution industrielle*, op. cit. ; voir aussi l'ouvrage classique de GEORGES-ANDRÉ CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne, 1949.

25 DANIELE TOSATO-RIGO, *Portrait d'un père de la patrie*, op. cit. ; ALFRED COMTESSE, « Charles-Emmanuel de Rivaz et les événements de 1790 », *Annales valaisannes*, n. 1-2, 1952, p. 193-202 ; SANDRO GUZZI-HEEB, « Giovan Battista Quadri : la politica come professione » in ANTONIO GILI

On trouve aussi de nombreuses similitudes dans leur évolution politique ou idéologique : tant Quadri que Muret et de Rivaz, qui étaient au départ des réformistes modérés, adoptèrent petit à petit des positions de plus en plus conservatrices, et tous trois devinrent d'ardents défenseurs de la légalité de l'État. Comment peut-on expliquer de telles ressemblances ?

Il est probable d'une part que tout jeune État a besoin de personnalités fortes, qui représentent l'organisme public avec une certaine visibilité et permanence. Tant que les institutions ne sont pas encore consolidées, que les procédures ne sont pas solidement établies, la continuité est assurée par des personnes qui se sont forgées une expérience gouvernementale. En 1809 déjà, le représentant de la France en Suisse, Auguste de Talleyrand décrivait en ces termes l'importance déterminante du chancelier Mousson — « homme si précieux à la Confédération » — au sein du gouvernement de la jeune Suisse de la Médiation :

Les fonctions de Chancelier durent deux ans, mais cet officier pouvant être réélu, Mr. Mousson l'a toujours été. [...] Le Gouvernement suisse a toujours fait le plus grand cas de ses talents, et l'a regardé comme un homme d'autant plus nécessaire qu'il faut au côté du Landammann, qui change tous les ans, un homme qui conserve la tradition des affaires, et qui soit comme une archive vivante qu'on puisse consulter.²⁶

L'existence de « pères de la patrie » répondait donc en partie aux exigences structurelles des nouveaux États nés de la Médiation ; mais de telles exigences venaient aussi du fait qu'en 1798, ce n'était pas seulement le régime qui avait changé, c'était aussi les règles mêmes du jeu politique. D'une part, chaque politicien suisse devait tenir compte des intérêts européens, et le succès durable de Muret, Quadri, Mousson et consorts est partiellement dû au fait qu'ils étaient connus et acceptés à l'étranger. Ils représentaient une garantie de stabilité et d'ordre pour les puissances voisines, en premier lieu Napoléon maître de l'Europe de 1803 à 1814, puis pour les monarques qui l'avaient vaincu, Metternich et la Sainte-Alliance. D'autre part, les politiciens devaient aussi tenir compte des populations qui — après l'expérience tourmentée de la République helvétique — n'étaient plus disposées à accepter une quelconque imposition ; il faut rappeler que durant la période 1798-1803, on avait assisté à une mobilisation de la population sans précédents qui avait débouché sur une série extraordinaire de mouvements sociaux et insurrectionnels. La politisation générale se traduisit aussi par la naissance de nombreux journaux, publications, pamphlets et feuilles volantes qui introduisirent un nouveau rapport entre la société et la « grande » politique étatique, les ex-sujets et l'État.

Ce n'est pas un hasard si certains des nouveaux leaders politiques de l'époque avaient acquis leur prestige et leur pouvoir en se faisant les hérauts des revendications et des désirs de la population. Giovan Battista Quadri avait été à la tête des mouvements populaires de protestation en

(éd), *Lugano dopo il 1798. L'ex-baliaggio tra 1798 e 1803*, Lugano, 1999 ; ELSI MEIER, *Markus Mousson: Kanzler der Eidgenossenschaft*, Affoltern a.A., 1952.

Voir aussi PIERRE-ANDRÉ BOVARD, *Le gouvernement vaudois de 1803 à 1962*, Morges, 1962.

26 ELSI MEIER, *Markus Mousson*, op. cit., p. 61-62.

1798 et en 1802 ; Charles-Emmanuel de Rivaz, quant à lui, avait été en 1790, l'un des représentants modérés des rebelles du district de Monthey ; Jules Muret devait son ascendant sur la population en partie au fait qu'il avait pris position en faveur des revendications paysannes, adhérant partiellement à celles des Bourla-Papey. D'autres leaders, comme Jean-Henri Potterat, s'engagèrent encore plus à fond dans les mouvements sociaux.

Bien sûr, la politique s'était toujours accompagnée de la capacité à gérer les conflits et à être le porte-parole des revendications sociales. Mais grâce aux bouleversements consécutifs à 1798, à l'affaiblissement des structures traditionnelles, au nouveau brassage des classes dirigeantes et à la pression sociale venue du bas, une telle aptitude avait acquis une importance accrue.

L'administration de la chose publique allait devenir pendant cette période un jeu plus complexe, d'autant plus que la concurrence pour accéder au pouvoir s'était renforcée. Elle se déroulait maintenant dans un milieu qui avait changé à savoir le canton, partiellement unifié. Elle supposait une capacité de médiation à divers niveaux de communication : il s'agissait d'entretenir des relations avec les autres cantons et avec la Confédération, mais aussi d'apporter de nouvelles réponses aux pressions qui venaient du bas ; il fallait donc pouvoir créer un certain consensus entre les notables du canton et parmi la population qui avait démontré après 1798 qu'elle pouvait devenir une menace pour les dirigeants peu appréciés. La popularité, la capacité de se faire accepter par le peuple étaient devenus des éléments plus importants dans la rivalité pour accéder au pouvoir. Les notables traditionnels, qui étaient souvent des politiciens amateurs, n'étaient plus en mesure de gérer cette situation complexe. Au Tessin et dans le canton de Vaud, la combinaison des différents facteurs susmentionnés a, selon nous, donné naissance à un nouveau type d'homme politique. Formés au sein de l'administration ou de l'armée, les dirigeants de cette génération furent vraisemblablement les premiers professionnels de la politique ; l'administration de la chose publique devint leur activité principale. Certes, dans leur manière de gérer concrètement un tel pouvoir, des différences notables émergent, qu'il faudrait étudier de manière plus approfondie. Le pouvoir exercé par le landamann au Tessin fit probablement davantage appel aux relations personnelles et aux réseaux de clientèle que ce ne fut le cas dans le canton de Vaud. En Valais, les dirigeants s'appuyèrent peut-être plus qu'ailleurs sur des réseaux d'alliances et de solidarité familiale en partie préexistants. Les organisations sociales sur lesquelles reposaient les nouveaux États étaient différentes ; cependant les tendances générales auxquelles nous avons fait allusion ont permis aux nouveaux professionnels de la politique de s'imposer à différents échelons. Et ce, parce qu'ils surent se présenter comme les garants de la sécurité et de la continuité, soit à l'égard de Napoléon — puis de la Sainte-Alliance — soit à l'égard des notables et de la population de leur propre canton. A cet égard aussi, la politique de l'après 1798 avait connu une profonde mutation.

Traduction : Anne Baudraz

RIASSUNTO : Evoluzione sociale e trasformazione del potere. Ticino e Vaud, dall'antico regime alla sovranità cantonale

In occasione della promulgazione dell'Atto di Mediazione, il 28 gennaio 1803, Napoleone tenne ai deputati svizzeri una sorta di lezione di storia e politica: « Le parti républicain ne vous a point fait de mal [...] — sentenziò rivolto ai deputati di parte 'aristocratica' — il n'a même pas aboli ni les dîmes ni les censes. S'il avait aboli les censes le peuple se serait rangé de son côté, et la popularité dont vous vous vantez serait tout à fait nulle. C'est pour n'avoir point aboli les dîmes, pour s'être déclaré contre les élections populaires que le parti unitaire ne s'est point attaché la multitude... ». Se l'analisi del mediatore era senz'altro lucida e fondata per quel che riguarda l'altipiano svizzero, compreso il *pays de Vaud* e parte della Svizzera romanda, la situazione nella Svizzera alpina e nell'odierno Ticino era completamente diversa. Poichè qui i censi costituivano un fattore economico marginale, e le decime avevano un significato completamente diverso che non nelle zone cerealicole dell'altipiano: per questo esse non furono combattute, ma piuttosto difese dalla popolazione delle valli, che le considerarono una garanzia di conservazione della religione cattolica.

Questo piccolo esempio mostra come il significato di alcuni grandi temi politici del periodo napoleonico fosse sostanzialmente diverso a seconda del concreto substrato economico e sociale. In realtà il seme della rivoluzione e delle innovazioni del periodo napoleonico cadde nel Ticino su un terreno sociale completamente diverso che non nel Vaud; i problemi che la dirigenza politica del tempo ebbe a risolvere furono in buona parte diversi.

Ciò nonostante i due cantoni ebbero per altri aspetti un'evoluzione simile; non solo essi uscivano da un lungo periodo di sudditanza, ma furono retti nei primi anni da una nuova classe dirigente con caratteristiche simili. Il mio intervento si propone di riflettere su somiglianze e differenze fra le due regioni, proponendo qualche pista interpretativa.

Sandro Guzzi-Heeb